ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SDIS et taxe produits pétroliers

Question écrite n° 7994

Texte de la question

M. Grégory Galbadon appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation des services d'incendie et de secours. Ces services de proximité, assurés par des volontaires et des professionnels, présents 24 heures sur 24 sont aujourd'hui confrontés à de fortes tensions budgétaires en raison notamment des charges pesant sur les collectivités. Or une diminution de leurs moyens n'est pas envisageable tant leur présence, notamment en milieu rural, est indispensable. Une exonération de la taxe sur les produits pétroliers, telle qu'elle est aujourd'hui déjà accordée aux ambulanciers, taxis, et autres services de l'État, serait de nature à améliorer leur situation budgétaire et ne serait que justice. Il lui demande donc si une telle mesure peut être envisagée.

Données clés

Auteur : M. Grégory Galbadon
Circonscription : Manche (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7994
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er mai 2018, page 3658
Question retirée le : 20 novembre 2018 (Fin de mandat)